



MAIRIE DE CAMBOUNÈS 81260

05.63.50.51.54

mairie.cambounes@orange.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

A 7 - 2020

Je soussigné(e),

Madame Coralie Pasquier Dumur

Profession : Présidente de l'association APE "ABC".

Domicilié(e) : 2 Rue Amédée MARAVAL BOISSEZON 81490 (TARN)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de II catégorie à Cambounès (TARN).

Du 8 mars 2020 à 13 heures 00

Au 8 mars 2020 à 21 heures 00

Pour le motif loto

Veillez agréer, Monsieur le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 14 février 2020

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire CAMBOUNÈS

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Madame Coralie Pasquier Dumur , 2 Rue Amédée MARAVAL BOISSEZON 81490 (TARN) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de II catégorie.

Du 8 mars 2020 à 13 heures 00

Au 8 mars 2020 à 21 heures 00

Pour le motif loto à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait Cambounès, le 14 février 2020

Le Maire

